

Nombre de membres :
En exercice : 34
Présents : 33
Pouvoirs : -
Votants : 33

Abstentions :-
Exprimés : 33
Pour : 33
Contre : -

N°2017-13

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUEST LIMOUSIN**

L'an deux mille dix-sept,

Le jeudi dix-neuf janvier à vingt heures,

Le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni salle de réunion communautaire de Saint-Laurent/Gorre, sur convocation de M. Christophe GEROUARD.

Date de la convocation : le vendredi treize janvier

Présents : Guy BAUDRIER, Véronique BINDE, Alain BLOND, Daniel (Paul) BRACHET, Jean-Louis CLERMONT-BARRIERE, Albert DELHOUME, Daniel DESBORDES, Eric DOMBRAY, Magdaleina FREDON, Louis FURLAUD, Luc GABETTE, Paola GABORIAU, Dominique GERMOND, Sylvie GERMOND, Christophe GEROUARD, Patrick GIBAUD, Bruno GRANCOING, Cécile GUILLAUDEUX, Jean MAYNARD, Marie-Laurence MORANGE, Alain PERCHE, Marion PERSONNE, Jean-Pierre PATAUD, Françoise PIQUET, Pascal RAFFIER, Guy RATINAUD, Raoul RECHIGNAC, Jean-Pierre ROMAIN, Richard SIMONNEAU, Maryse THOMAS, Agnès VARACHAUD, Christian VIGNERIE, Joël VILARD.

Absents : Daniel ESCURE.

Pouvoirs : -

Secrétaire de séance : Véronique BINDE.

Objet

Désignation des délégués au Syndicat Mixte des bassins Bandiat Tardoire (SYMBA)

Le Président indique que la communauté de communes des Feuillardiers adhère en lieu et place de dix communes au SYMBA. La communauté de communes Ouest Limousin créée au 1^{er} janvier 2017, est substituée de plein droit par arrêté préfectoral de création du 19 octobre 2016 au sein du syndicat SYMBA.

Le fonctionnement du syndicat est assuré par un comité composé de 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant élu par commune adhérente soit 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants pour la communauté de communes, qui peuvent être des conseillers municipaux.

Il est donc demandé au conseil communautaire de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune.

Le conseil communautaire décide de désigner, après en avoir délibéré :

- Titulaire, suppléant
- Marion PERSONNE, Nathalie FREDON (Champagnac la Rivière)
- Raymond PAULIOUT, Guy BAUDRIER (Champsac)
- Robert DUFOUR, Luc GABETTE (Cussac)
- Denis VIVIER, Pascal RAFFIER (La Chapelle Montbrandeix)
- Annie BRANDY, Jean-Pierre MERIGUET (Maisonnais/Tardoire)
- Philippe VILLETTE, Yves LAURENT (Marval)
- Richard SIMONNEAU, Jean-Luc DUSSOUBS (Oradour/Vayres)
- Francis FRIOT, Jacques PRAGOU (Pensol)
- Philippe LALAY, Jean-Claude AUTIER (Saint-Bazile)
- Michel TOURNIOL, Georges TIXEUIL (Saint-Mathieu)

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire
Le
Le Président

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE 25 JAN. 2017



Le Président,

